

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 11 avril 2023, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour la société CREOS dans la rue de la Gare (CR 233) à Helmsange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 17 avril 2023 de 08.00 heures jusqu'au mardi 30 mai 2023 à 18.00 heures, dans la rue de la Gare, du côté impair, sur le tronçon entre la maison numéro 19 et la maison numéro 27.

## Accès interdit à tous les véhicules (sens unique)

Du lundi 17 avril 2023 de 08.00 heures jusqu'au mardi 30 mai 2023 à 18.00 heures, l'accès de la rue de la Gare est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux à partir de l'intersection rue de la Gare / rue Prince Henri / rue de Dommeldange en direction et jusqu'à l'intersection rue de la Gare / rue Charles Rausch.

## Contournement obligatoire (signal D, 2)

Du lundi 17 avril 2023 de 08.00 heures jusqu'au mardi 30 mai 2023 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, le chantier étant mobile, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue de la Gare, sur le tronçon longeant les maisons numéros 19-27, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

La zone du chantier est mobile et sera déplacée suivant l'avancement et les besoins des travaux.

Walferdange, le 12 avril 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber